



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 5582

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur le récent rapport public thématique de la Cour des comptes consacré à la politique de la ville. Dix ans après un rapport portant sur le même sujet, la Cour des comptes constate, en dépit des efforts réalisés, que les handicaps dont souffrent les quartiers à forte précarité sociale ne se sont pas atténués. Pour renforcer l'efficacité des partenaires concernés par cette question, elle fait un certain nombre de recommandations. Elle suggère de poursuivre le rapprochement des deux agences chargées de la rénovation urbaine et de la cohésion sociale (ANRU et Acsé), pour la négociation de la sortie des conventions urbaines et pour la mise en œuvre de nouveaux projets. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur cette question et les mesures qu'il entend prendre afin de donner corps à cette recommandation de la Cour des comptes.

Texte de la réponse

Suite la publication du rapport de la Cour des comptes La politique de la ville une dcennie de rformes, le conseil des ministres du 22 aot 2012 a annonc lengagement dune nouvelle tape de la politique de la ville. Cette dernire sappuiera sur les conclusions de la concertation nationale actuellement organise sous la responsabilit du ministre dlgu la ville. Sans prjuger lissue de cette concertation et des dcisions auxquelles elle aboutira, le renforcement de larticulation entre le volet social et le volet urbain de la politique de la ville apparat comme un enjeu majeur de la russite de cette politique. Face cet enjeu, lagence nationale pour la rnovation urbaine (ANRU) et lagence nationale pour la cohision sociale et lgalit des chances (ACS) ont dores et dj accentu leur collaboration ces dernires annes. Ce rapprochement a donn lieu la signature dun accord-cadre entre les deux agences le 18 octobre 2010. Dans cette mme logique darticulation, il est prvu que les futurs contrats de la politique de la ville intgrent dans un cadre unique les actions de cohision sociale et, pour les sites concerns, les projets de rnovation urbaine en cours ou venir. Dans le cadre de la concertation, le groupe de travail ddi aux questions de gouvernance ou dingnierie sattachera proposer les modalits oprationnelles de mise en uvre de ce contrat unique. Sur la base de ces propositions, le comit interministriel des villes (CIV) sera runi au premier trimestre 2013 pour rendre les arbitrages ncessaires. Ces arbitrages pourront, si cela savre ncessaire, inclure des dcisions concernant la gouvernance nationale, et notamment concernant lorganisation et les missions des administrations et des opérateurs de ltat intervenant dans le cadre de la politique de la ville.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5582

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5365

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1133